



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brest et Bordeaux, le
N° 2023/199

20 NOV. 2023

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

**Modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin
du bassin d'Arcachon.**

Le préfet maritime de l'Atlantique,
Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la Gironde,

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-3 et R.334-27 et suivants ;
- Vu le décret n° 2014-588 du 05 juin 2014 portant création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 22 mars 2023 modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;
- Vu les modifications de ses représentants au conseil de gestion du parc naturel marin proposées par le conseil départemental de la Gironde ;
- Vu les modifications de ses représentants au conseil de gestion du parc naturel marin proposées par le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde ;
- Vu les modifications de ses représentants au conseil de gestion du parc naturel marin proposées par les industries nautiques et l'association de chasse maritime du bassin d'Arcachon ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La liste des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon est actualisée ainsi qu'il suit :

1. Représentants de l'État et de ses établissements publics :
 - a) le commandant de la zone maritime Atlantique ou son représentant ;
 - b) le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ou son représentant ;
 - c) le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine ou son représentant ;
 - d) le sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon ou son représentant ;
 - e) le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde ou son représentant ;
 - f) le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant ;
 - g) le délégué régional Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral ou son représentant.

2. Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sur proposition de leur organe délibérant :
 - a) Région Nouvelle-Aquitaine :
 - Madame Le Yondre Nathalie, titulaire ;
Madame Jouve Virginie, suppléant ;
 - Madame Anfray Stéphanie, titulaire ;
Monsieur Sabarot Henri, suppléant.
 - b) Département de la Gironde :
 - Monsieur Gillé Hervé, titulaire ;
Madame Séjournet Agnès, suppléant ;
 - Madame Got Pascale titulaire ;
Madame Martinez Corinne, suppléant.
 - c) Commune de Lège-Cap-Ferret :
 - Monsieur De Gonnevillle Philippe, titulaire ;
Monsieur Castaignede Jean, suppléant.
 - d) Commune d'Arès :
 - Monsieur Daney Xavier, titulaire ;
Monsieur Pasquet Loïc, suppléant.
 - e) Commune d'Andernos-les-Bains :
 - Monsieur Rosazza Jean-Yves, titulaire ;
Monsieur Bonnat Nicolas, suppléant.
 - f) Commune de Lanton :
 - Madame Larrue Marie, titulaire ;
Monsieur Glaentzlin Gérard, suppléant.
 - g) Commune d'Audenge :
 - Monsieur Garcia Claude, titulaire ;
Madame Palaysi Nicole, suppléante.

- h) Commune de Biganos :
 - Monsieur Lafon Bruno, titulaire ;
Monsieur Ballereau Alain, suppléant.
 - i) Commune du Teich :
 - Madame Desmoulin Karine, titulaire
Monsieur François Deluga, suppléant.
 - j) Commune de Gujan-Mestras :
 - Madame Des Esgaulx Marie-Hélène, titulaire ;
Monsieur Paris Xavier, suppléant.
 - k) Commune de la Teste de Buch :
 - Monsieur Davet Patrick, titulaire ;
Monsieur Berillon Pascal, suppléant.
 - l) Commune d’Arcachon :
 - Madame Marescot Claire, titulaire ;
Monsieur Cavoli Pierre, suppléant.
 - m) Syndicat intercommunal du bassin d’Arcachon (SIBA) :
 - Monsieur Foulon Yves, titulaire ;
Monsieur Beunard Patrice, suppléant.
 - n) Syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre (SYBARVAL) :
 - Monsieur Scappazoni Paul, titulaire ;
Monsieur Marly Gabriel, suppléant.
3. Représentant du parc naturel régional des Landes de Gascogne :
- Monsieur Pain Cédric, titulaire ;
Monsieur Declercq Cyrille, suppléant.
4. Représentants de l’organisme de gestion d’une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d’Arguin et des prés salés d’Arès et de Lège-Cap-Ferret :
- Madame Guillerm Catherine, titulaire ;
Monsieur Chambolle Renaud, suppléant.
5. Représentants des organisations représentatives des professionnels :
- a) Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine :
- Monsieur Wahl Johnny - titulaire ;
Madame Thomas Carole - suppléante.
- b) Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde :**
- Monsieur Lamourous David, titulaire ;
Madame Bernardi Délia, suppléante ;
 - Monsieur Rousset David-Franck, titulaire ;
Monsieur Pautonnier Anthony, suppléant ;
 - Monsieur Dubuch Nicolas, titulaire ;
Suppléant en attente de désignation.

- c) Organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine :
 - Monsieur Argelas Olivier, titulaire ;
Madame Renard Gaëlle, suppléante.
 - d) Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine :
 - Monsieur Laban Olivier, titulaire ;
Monsieur Perucho Mathieu, suppléant ;
 - Monsieur Hardouin Cyril, titulaire ;
Madame Vivier Florence, suppléante ;
 - Monsieur Bidard Laurent, titulaire ;
Madame Fonteyraud Gladys, suppléante ;
 - Monsieur Des Touches Denis, titulaire ;
Monsieur Cabaussel Matthieu, suppléant.
 - e) **Industries nautiques :**
 - Monsieur Bonnin Alexis, titulaire ;
Monsieur Révolat Laurent, suppléant ;
 - **Monsieur Gibeaud Richard, titulaire ;**
Monsieur Fabien Métayer, suppléant.
 - f) Transport de passagers exerçant sur le Bassin d'Arcachon :
 - Monsieur Larquey Stéphane, titulaire ;
Monsieur Debord Guillaume, suppléant.
 - g) Ports du Bassin d'Arcachon :
 - Monsieur Coignat Eric, titulaire ;
Monsieur Stoldick Germain, suppléant.
 - h) Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, au titre des activités touristiques :
 - Monsieur Seguin Patrick, titulaire ;
Monsieur Rambla Laurent, suppléant.
 - i) le directeur de la chambre d'agriculture de la Gironde ou son représentant.
6. Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :
- a) pêche récréative :
 - Madame Larrose Viviane, titulaire ;
Monsieur Barbouteau Guy, suppléant.
 - b) **Chasse maritime :**
 - **Monsieur Jourdainnaud Christian, titulaire ;**
Monsieur Businelli Claude, suppléant.
 - c) Sports de glisse :
 - Monsieur Soissons Paul, titulaire ;
Monsieur Padois Nicolas, suppléant.
 - d) Pratique de la voile :
 - Monsieur Decoudras Pierre-Marie, titulaire ;
Monsieur Limouzin Eric, suppléant.

- e) Plaisance motonautique :
 - Monsieur Heripret Philippe, titulaire ;
Monsieur Montalban Philippe, suppléant.
 - f) Comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins :
 - Madame Bertrand Christine, titulaire ;
Monsieur Coatnoan Pascal, suppléant.
7. Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :
- a) pour la SEPANSO de la Gironde, association locale de protection des milieux marins désignée par l'association France Nature Environnement (FNE) :
 - Monsieur Mellet Joël, titulaire ;
Monsieur Froidefond Jean-Marie, suppléant.
 - a bis) Pour les associations locales de protection des milieux marins, respectivement :
 - Monsieur Lemercier Philippe, titulaire (association protection aménagement Lège-Cap-Ferret) ;
Monsieur Hugues Legrix de la Salle, suppléant (association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer) ;
 - Monsieur Le Gall Olivier, titulaire (ligue pour la protection des oiseaux - Nouvelle-Aquitaine) ;
Monsieur Soulier Laurent, suppléant (Cistude Nature) ;
 - Monsieur Ruiz Gérard, titulaire (Association pour le développement durable du Bassin d'Arcachon) ;
Madame Sigrist Chantal, suppléante (Association pour le développement durable du Bassin d'Arcachon).
 - b) pour Cap Termer, association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement :
 - Monsieur Mazodier Jean, titulaire ;
Madame Lemercier Danièle, suppléante.
 - c) pour la société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch, association locale de valorisation du patrimoine culturel lié à la mer :
 - Madame Bonin-Kerdon Armelle, titulaire ;
Monsieur Ras Alain, suppléant.
8. Personnalités qualifiées :
- a) dans le domaine de l'avifaune et des habitats marins et littoraux :
 - Monsieur Feigné Claude.
 - b) Dans les domaines scientifiques, dont une au titre de l'hydro-sédimentologie :
 - Madame Auby Isabelle ;
 - Monsieur Sottolichio Aldo.
 - c) Dans le domaine de la formation maritime :
 - Monsieur Laluque Bertrand.

Article 2

Conformément à l'article R.334-35 du code de l'environnement, le préfet de la Gironde et le préfet maritime de l'Atlantique exercent les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Article 3

Les personnalités qualifiées mentionnées au 8° de l'article 2 peuvent donner mandat à un autre membre du conseil de gestion.

Article 4

Le mandat des membres du conseil de gestion est établi jusqu'au 23 décembre 2025.

Article 5

L'arrêté inter-préfectoral n° 2022-241 du 21 novembre 2022 est abrogé.

Article 6

Le sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon, l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer et le directeur de l'Office français de la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Gironde, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de l'Office français de la biodiversité.

Le préfet maritime de l'Atlantique


Jean-François QUÉRAT

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
préfet de la Gironde


Etienne GUYOT